



EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

N° 2024-184

OBJET : MODIFIANT LA CIRCULATION RUE LEO LAGRANGE, RUE EMILE ZOLA ET CHEMIN DES AULNOYES, A L'OCCASION DE LA FETE NATIONALE DU DIMANCHE 14 JUILLET 2024 – Libertés publiques et pouvoirs de police 6.17

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et L 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU les articles du Code de la Route et les décrets subséquents ;

CONSIDERANT que la commune d'Esbly organise des animations à l'occasion de la fête nationale, le dimanche 14 juillet 2024 de 19H00 à 02H00, au stade municipal sis rue Gustave Garrigou, dont un feu d'artifice à 23H00 ;

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique, il est nécessaire de modifier la circulation automobile ;

ARRÊTE

Article 1 : Pour des raisons de sécurité et en raison du plan Vigipirate, la circulation sera interdite à tous les véhicules, exceptés les véhicules de secours et de service public, **rue Léo Lagrange, rue Emile Zola et chemin des Aulnoyes, le dimanche 14 juillet 2024 de 22H30 à 23H30 ;**

Article 2 : Les véhicules en infraction seront verbalisés conformément aux dispositions du code de la route ;

Article 3 : Les services municipaux prendront les mesures nécessaires, pour signaler aux usagers de la voie publique et aux riverains, l'interdiction de circuler, sur les lieux précités, en implantant des panneaux conformes à la réglementation en vigueur ;

Article 4 : Les Services Municipaux devront retirer la signalisation mise en place pour cette occasion, dès la fin de la commémoration, pour rétablir la circulation sur les lieux précités ;

.../...